

La face cachée du voile

Dans une société occidentale qui a opté pour le « dévoilement », le voile est souvent réduit à un sujet de polémique, une source d'incompréhension. Le voile, est-il un symbole ou un bout de tissu ? Quelle signification véhicule le voile ? D'où vient-il ? Pourquoi est-il porté ou non ? A quoi sert-il ? Au-delà des discussions émotionnelles, le voile a une histoire complexe qui remonte à l'Antiquité. Il a des significations multiples et n'est pas l'apanage exclusif de la religion musulmane ou de la femme. Aujourd'hui, il est devenu un moyen d'affirmer son identité.



Dans les anciennes cultures, bien avant l'introduction de l'islam, en Mésopotamie, en Grèce et dans la Rome antique, l'usage du voile est déjà attesté. Une loi assyrienne stipule que les femmes mariées et les veuves doivent se voiler. De même, dans la Bible, l'apôtre Paul l'a imposé aux premières chrétiennes. En effet, à cette époque, la chevelure féminine était considérée comme une parure de séduction et symbole de fécondité ; elle était séduisante et dangereuse. Il était donc d'usage pour les femmes respectables et mariées de se distinguer des autres en dissimulant leurs cheveux aux regards masculins.

Le voile a ensuite fait partie de l'histoire des trois religions monothéistes qui ont des sources communes et entremêlées. Empreint d'une symbolique propre à chaque contexte culturel ou religieux, il a pour but de marquer les différences sociales, la respectabilité et le sacré. « Dans sa fonction principale, le voile est tout de même une séparation : séparation entre hommes et femmes, dedans et dehors, mystère et plein jour » explique Elisabeth Reichen, conceptrice de l'exposition *Voile & dévoilement* à Fribourg, en 2017. C'est aussi pour cela qu'il fait partie des accessoires de mariée, image de la séparation d'avec la mère, de la libération de l'enfance et de la création d'un nouveau foyer, ainsi que durant les périodes de deuil.

Un peu moins ancien...

La tradition du voile féminin est plutôt une coutume qu'une injonction dans le judaïsme. Il n'y a pas de prescription théologique à son sujet. Se couvrir les cheveux provient d'abord d'une tradition sémite obéissant à une règle de décence : le voile signifie clairement dans ce contexte l'acceptation du statut d'épousée.

Chez les premiers chrétiens, le voile sera introduit même pour les jeunes filles non-mariées afin de protéger leur chasteté et virginité. Dans le contexte des communautés religieuses, il devient le symbole des « noces mystiques » avec Dieu et le signe de l'entrée des religieuses dans le clergé régulier. Les communautés se distinguent alors par leur voile, de formes et de couleurs variables. Les sœurs réformées, au 19^e siècle, ainsi que les femmes actives dans le domaine du service comme le ménage ou les soins des malades portaient généralement un bonnet. Actuellement, dans de nombreuses communautés modernes, ces éléments vestimentaires disparaissent peu à peu.

Dans le Coran, seuls deux versets renvoient au voile tel qu'il est souvent porté par les femmes, c'est-à-dire un châle qui cache les cheveux et le cou. Il s'agit de la sourate 24 et la 33 « Al-Ahzab » (les Coalisés), verset 59 : *Prophète, dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur*



elles un pan de leur voile (jilbâb). Elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées.»

Plus actuel...

Aujourd'hui pourtant, on peut aussi entrevoir le voile comme un accessoire-mode, féminin, chic, élégant. Pashmina, foulard tressé, torsadé, noué, foulard en soie, en tissu fantaisie, avec ou sans bandeau, retenu par une épingle, une broche, décoré de perles, de strass, il peut être porté de façon moderne et avec beaucoup de grâce. On peut porter le voile avec un pantalon ample, une jupe longue, un jean, une longue robe. Sur internet, on peut trouver des blogs, des vidéos, des sites fashion pour le mettre en valeur de manière tendance, créer des plis adéquats pour adoucir son visage et en respecter sa forme. Des designers et créateurs de mode s'en sont saisis sur les tapis rouges des défilés.

«Avant, le port du voile était communautaire, synonyme de tradition ou d'appartenance à une mouvance politique. Désormais, les symboles religieux sont aussi devenus un choix personnel identitaire, au même titre qu'une casquette ou d'autres accessoires vestimentaires, comme les baskets, les jeans grunges» affirme François Gauthier, sociologue des religions. En effet, les femmes jouent avec les codes dominants de la mode, mais elles lui articulent un surplus confes-



© pexels-Cottonbro-studio

sionnel, avec lequel elles entendent bien être les actrices de leur identité et de leur destin.

Le délicat débat sur le voile renvoie inlassablement les femmes qui le portent à une position supposée d'infériorité, de soumission et d'altérité ethnique, culturelle et, bien sûr, religieuse. Les témoignages et arguments des femmes qui choisissent véritablement de le porter sont peu évidents à trouver, car souvent réfutés au nom de la libéralisation de la femme, de la dénonciation du patriarcat. Cela explique nos difficultés à réunir des témoignages directs sur ce sujet et de devoir puiser dans des références de la presse et dossiers d'exposition pour en parler.

Un bref témoignage

Valérie, Suisse et membre de la Communauté israélite de Lausanne porte un foulard depuis qu'elle s'est mariée, en réponse à une loi juive et pour symboliser son changement de statut, sans aucune demande de la part de son mari, ni une imposition de la part de ses parents. En dehors de sa communauté, il est rare qu'on l'identifie comme juive. On pense souvent qu'elle est musulmane. De plus, elle porte un nom marocain, et avec sa peau blanche, les gens ne savent plus dans quelle case la mettre. Quand ils apprennent qu'elle est juive, ils peuvent difficilement concevoir qu'elle est suisse.

Françoise Duvoisin

Sources :

<https://www.expositionvoile.ch/>

Matériel pédagogique pour l'exposition

<https://www.unifr.ch/universitas/fr/editions/2016-2017/le-voile/le-voiledire-et-lire-la-femme/>



Pour soutenir votre journal, vous pouvez devenir membre de l'Association «Journal de Prélaz-Valency», il vous suffit de verser la cotisation annuelle de Fr. 10.- sur le compte de l'Association IBAN CH38 0839 0036 4058 1000 2.